

LES LOIS DE L'OMBRE

TOUT acte de rébellion directe ou d'assistance portée aux elfes et aux nains est puni de **MORT**.

Sont notamment concernés :

- Toute ascendance elfique ou naine
- La collaboration avec les fées (à l'exception des gnomes)
- L'aide aux fugitifs fuyant l'Ombre
- Les attaques contre un légat ou un agent important d'Izrador
- La possession d'un objet enchanté
- L'incantation d'un sort et toute autre forme de magie

Les crimes moins graves, qui pourraient être une menace limitée pour la domination de l'Ombre,

sont punis **D'ASSERVISSEMENT**.

Sont notamment concernés :

- La possession d'armes ou d'armures de guerre
- Toute attaque contre un serviteur ou un soldat d'Izrador
- La présence sans autorisation dans une zone d'accès restreint (couvre toute forme de voyage sans autorisation officielle)
- La résistance à une arrestation
- Le culte de toute autre divinité qu'Izrador
- Toute forme de trafic
- Le vol ou la rétention d'objets destinés à servir la cause d'Izrador
- Les voyages sans autorisation au-delà des limites de sa communauté
- La possession de livres ou parchemins non magiques
- L'enseignement de la lecture
- La non-dénonciation d'une infraction aux lois

Les petites infractions et les crimes mineurs sont punis du **FOUET**.

Sont notamment concernés :

- L'accaparement de nourriture
- Le retard ou la défaillance de paiement de l'impôt
- Le refus de détourner les yeux ou de s'écarter sur le passage d'un légat
- L'usage d'une forge sans autorisation